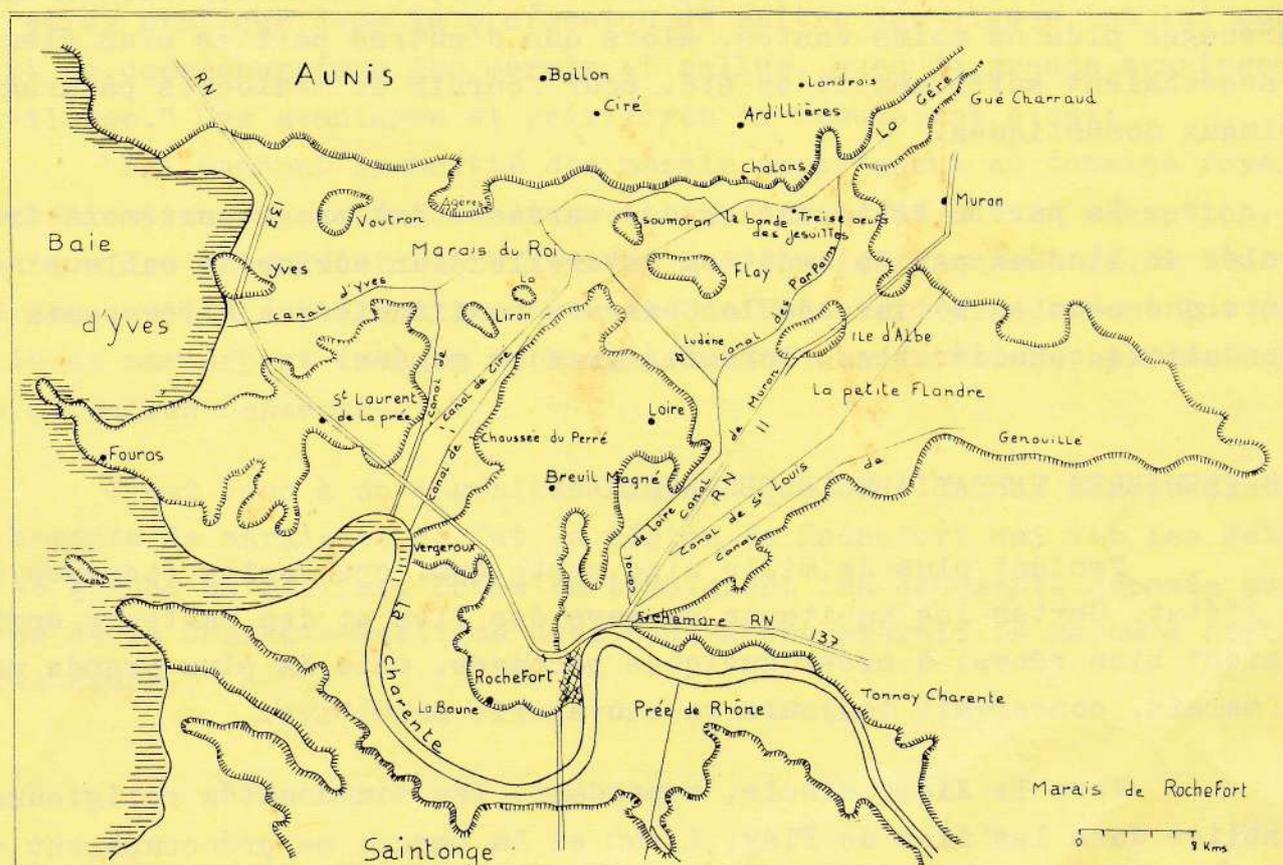


## CE MARAIS QUI NOUS ENTOURE ...

Le département de la CHARENTE-MARITIME comporte une importante superficie de MARAIS DESSECHES ou "PRES MARAIS" dont l'assainissement exigea des travaux considérables répartis sur plusieurs siècles . Tour à tour, au fil des années, se succédèrent des périodes d'intenses activités et des décennies durant lesquelles les chantiers demeurèrent à l'abandon.

A partir de documents, souvent inédits, retrouvés aux Archives Départementales, il nous est apparu intéressant de faire revivre pour la région de ROCHEFORT, l'histoire des Prés Marais qui cernent le vieux port Royal créé par COLBERT.



## LEUR ORIGINE

Les marais desséchés ou prés marais occupent, sur la rive droite de la Charente, une superficie de 14358 hectares. Leur formation est relativement récente, puisqu'elle date de la fin du dernier millénaire avant notre ère, au moment où la lente montée des océans due à la fusion des glaciers qui recouvraient en partie l'hémisphère Nord, s'est définitivement achevée. La baie profonde qui s'était creusée entre les hauteurs de l'Aunis au Nord et celles de la Saintonge au Sud, se trouva rapidement comblée par les alluvions marines faisant place à une immense grève vaseuse, au milieu de laquelle émergeaient de nombreuses îles, autrefois sommets de collines; ce sont les seuls vestiges subsistant de l'ancien pays.

Ces alluvions se raffermirent de proche en proche sous l'action du vent et du soleil, pour former un sol très argileux, connu localement sous le nom de "BRIS", dont une abondante végétation de pourpier de mer, puis de roseaux et autres plantes aquatiques ne tarda pas à s'emparer.

Cette surface en apparence plane, comportait de légères dépressions "les Baisses", dans lesquelles les eaux provenant de l'arrière pays, ne pouvant s'écouler complètement faute de pente, s'accumulaient, formant des marécages plus ou moins vastes, alors que d'autres parties plus élevées s'asséchaient suffisamment en été, pour fournir de médiocres pâturages aux animaux domestiques.

La partie littorale de ces marais s'est progressivement trouvée isolée de l'océan par la création naturelle d'un cordon de sable et de galet alors que ceux en bordure de la Charente continuaient à être soumis à des inondations considérables, lors des grandes marées.

## LES PREMIERES TENTATIVES DE DESSECHEMENT

Pendant plus de mille cinq cents ans, ces vastes étendues demeurent en l'état. Certes les habitants ~~du-pays~~ des îles et des hauteurs environnantes avaient bien réussi à créer quelques paccages, mais la plus grande partie du marais, conservait toujours sa sauvagerie primitive.

Vers le XI<sup>ème</sup> siècle, cependant, les communautés religieuses, établies dans les îles de Flay, Liron et La Lance, se préoccupèrent d'assainir ces vastes étendues incultes, et pour ce faire commencèrent à creuser des

canaux, afin d'évacuer les eaux en excès et sans doute aussi pour faciliter les communications à l'aide de bateaux plats; toutefois ces tentatives restèrent très limitées.

Ce ne fut, qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce au Roi Henri IV, qui, en 1599, avait ordonné le dessèchement de tous les marais et pallus du royaume, que le dessèchement des marais d'Aunis et Saintonge commença réellement.

---

### LES OPERATIONS MENEES DE 1606 A 1763

---

Pour réaliser ces dessèchements décidés par le Roi, un appel fut lancé aux principaux entrepreneurs du royaume; or, aucun d'entre eux ne se présenta; toutefois une offre fut faite par un personnage qui n'était pas sujet du royaume, et elle fut agréée..."ne s'étant trouvé aucun des sujets de sa Majesté qui lui ait fait offre, le Roi accepta celle de Mr. Humphray Bradeley, de Berg sur le Zoom, duché de Brabant, qui a suffisamment d'expérience et de pratique dans la profession de maître des digues, et lui concéda le droit de dessécher tous les marais et pallus, avec de grands avantages et privilèges." Ces avantages et privilèges se résumaient ainsi:

"Lui donnant la moitié des marais appartenant au domaine royal, aux ecclésiastiques, aux nobles et au tiers-état, sans aucune exception, à moins que les propriétaires ne veulent les dessécher eux-mêmes, à leur frais auquel cas, s'ils emploient les conseils de Bradeley, ils devront lui payer deux livres par arpent (mesure de Paris) ou lui abandonner le sixième des marais et pallus desséchés..."

C'est donc à un ingénieur Flamand que nous devons les premiers dessèchements de marais et ce fut la région de Rochefort qui vit les débuts de cette grande entreprise, comme en témoignent les documents déposés aux archives de la Charente-Maritime dont nous avons extrait la majeure partie de cette étude.

L'INGENIEUR BRADELEY ET LE DESSECHEMENT DES MARAIS  
DE TONNAY-CHARENTE ET DE MURON

..."Henri IV, pour le bien et l'augmentation du revenu de son royaume et de ses sujets, accorda par son édit du 15 Novembre 1599 et par d'autres édits, arrêtés et règlements, le privilège exclusif du dessèchement de tous les marais et pallus de France et principalement ceux de "Poitou, Bordelais, Saintonge et Aunis", à Humphray Bradeley et ses associés qui s'offrirent de faire, à leurs frais, le dessèchement à des conditions avantageuses, tant pour sa Majesté que pour ses sujets. Il fut accordé à Mr. Bradeley et à ses associés des privilèges particuliers pour les encourager à réussir cette entreprise aussi considérable."

En conséquence des édits de 1599, Bradeley et ses associés, ayant visité les marais d'Aunis et de Saintonge, fixèrent leur première intervention pour le dessèchement des marais, sur le territoire des paroisses de Tonnay-Charente et de Muron, "après avoir fait leurs traités avec les seigneurs et les populations de ces marais, Messieurs de Fourcy et Martin de Muron, conseillers d'état, Mr. Mazerin de la Meillerey et les autres associés de Mr. Bradeley à l'entreprise générale du dessèchement des marais de France, sous l'autorité des édits et des déclarations, firent, dès l'année 1606, le dessèchement de ces marais.

C'est par cette société de dessèchement que les autres marais qui avoisinent celui de la petite Flandre ont été eux aussi desséchés. En sorte que le marais de la petite Flandre doit être regardé comme le premier point de vue qui a fixé le dessèchement des autres marais, tant de l'Aunis que du Poitou..."

Ainsi donc, Bradeley, nommé par le Roi grand maître des digues, avait constitué une société dont les membres principaux étaient, Messieurs Fourcy, de la Planche, Martin de Muron, d'Arley, de Villelongue, Mazerin de la Meillerey et aussi ses compatriotes, les De Commans et van Uffle, qui devaient être ses collaborateurs sur les chantiers. Puis ayant choisi l'endroit où il se proposait de commencer les travaux, il s'occupa de traiter avec les propriétaires des marais, seigneurs et paysans, ce qui ne fut pas facile car de nombreux intérêts particuliers étaient en cause, sans compter la routine et les préjugés.

"...Les premières opérations de Mr. Bradeley furent traversées par des interruptions, des oppositions et autres procédures, de telle sorte qu'il fut obligé de se rendre auprès de sa Majesté pour lui exposer l'état des choses et son embarras..."

Car en effet, il fallait notamment obtenir l'accord des puissants seigneurs de Tonnay-Charente, les Rochechouart-Mortemart sans quoi on ne

pouvait rien faire:

..."Les seigneurs de Tonnay-Charente possédaient en domaine, un moulin à vent et un moulin à eau, avec leurs appartenances et dépendances, situés dans la paroisse de Tonnay-Charente, à l'endroit appelé Fichemort, éloigné d'environ un quart de lieue de Rochefort. Les dépendances de ces moulins sont bornées du côté du midi par la rivière de la Charente. Au même endroit il y a un petit canal dont l'embouchure donne dans la rivière; le moulin à eau était bâti sur ce canal à peu de distance de l'embouchure.

Ce canal était le seul débouché par où les eaux des marais de l'entreprise de dessèchement pouvaient s'écouler et se décharger dans la rivière. Ce moulin à eau formait donc un obstacle tant à cet écoulement, qu'à l'établissement des écluses qu'il était nécessaire de construire pour retenir les eaux du reflux de la rivière qui, à chaque marée, auraient monté dans les différents canaux du dessèchement, ce qui auraient rendu les travaux inutiles"... Par conséquent, il fallait nécessairement rendre ce canal libre, démolir et détruire le moulin.

Les associés ne pouvaient entreprendre cette démolition qu'en se rendant propriétaires du canal et du moulin. Mais Madame de Mortemart, propriétaire de cette principauté de Tonnay-Charente, ne voulut leur céder qu'à la condition qu'ils prennent aussi le moulin à vent avec les appartenances et les dépendances de l'un et de l'autre. Le prix de cette cession était extrêmement cher: cent boisseaux de froment (mesure de Tonnay-Charente) de rente annuelle.

Cette cession fut faite le premier Janvier 1607, dans le même acte par lequel Madame de Mortemart céda aux associés tous les marais et pallus inondés qui lui appartenaient dans sa principauté de Tonnay-Charente, de Moragne et ses environs"...

Cette question primordiale enfin réglée, Bradeley dut traiter avec le prieur de Muron, Philippe Leclerc, car la seigneurie du lieu appartenait au prieuré sous la dépendance de l'abbaye de St Jean d'Angély. Par un acte passé à La Rochelle, en 1607, il obtint son accord, contre la remise du vingtième des terres asséchées et le droit de faire passer, par les canaux et sans péage, 4000 boisseaux de grains et 30 tonneaux de vins.

Mais les plus difficiles à convaincre furent les paysans de Muron qui jouissaient, depuis un temps immémorial, du droit de pacage sur une grande étendue de marais, droit qui allait être remis en question par les dessèchements; ils s'y opposèrent avec violence, allant même jusqu'à prendre les armes pour chasser les ouvriers; il fallut donc pour les apaiser leur promettre la remise d'une partie des terres asséchées et les menacer de faire intervenir les soldats.

Ayant ainsi obtenu, bon gré, mal gré, l'accord de tous les intéressés, Bradeley et ses collaborateurs purent commencer les travaux; ils avaient d'ailleurs en ce domaine la plus grande liberté d'action.

..."Dans les règlements faits pour le dessèchement des marais du royaume et l'encouragement des dessécheurs, il est dit que ceux qui entreprendront des dessèchements pourront les faire selon leurs plans, qu'ils élèveront leurs digues et feront leurs travaux dans les lieux et avec les proportions qu'ils voudront."

D'autre part des avantages considérables leur étaient accordés; ainsi, outre la moitié des terres asséchées et une concession de quarante années pour les travaux, ils obtenaient une exemption : de la taille et de toute imposition pendant vingt ans, de toute dime pendant dix ans, la naturalisation et même des titres de noblesse pour douze d'entre eux.

Ces facilités et avantages accordés aux entrepreneurs montrent bien la difficulté de la tâche et l'importance que le gouvernement royal accordait à sa réussite.

Mais Bradeley et ses compatriotes étaient des techniciens avertis ils commencèrent par creuser un large canal au milieu des marais qui leur avaient été concédés; ce canal partait de Fichemore au bord de la Charente jusqu'au pied des falaises de l'île d'Albe; puis ayant été démoli le moulin à eau et construit une écluse à cet emplacement, ils élevèrent des digues, afin de contenir les eaux de la petite rivière, la Gère, qui en hiver inondait tous les marais.

Quand ces travaux essentiels furent accomplis, ils commencèrent les opérations de drainage, en creusant des canaux secondaires qui venaient aboutir à l'artère centrale, le tout complété par de très nombreux fossés qui allaient chercher les eaux partout où elles séjournaient : enfin des canaux, dits de ceinture, suivaient les contours des terres hautes dont ils recueillaient les eaux de sources et de ruisseaux et les conduisaient également au collecteur principal, lequel par l'écluse de Fichemore, les rejetait dans la Charente.

Ainsi, en peu d'années, les marais fangeux et malsains, à peu près improductifs, furent transformés en de belles prairies capables de nourrir de nombreux bestiaux et de produire un excellent fourrage.

Les terrains ainsi rendus à l'agriculture furent, selon les traités partagés entre les propriétaires du sol et les membres de la société lesquels firent construire sur leurs nouveaux domaines de solides maisons de pierre, pour abriter les gardiens des troupeaux, maisons que l'on continua d'appeler des "cabanes" en souvenir des huttes de roseaux qu'elles avaient remplacées. Elles ont, aujourd'hui encore, conservé le nom des anciens associés de Bradeley, de même que le marais a gardé celui de la petite Flandre par analogie avec le pays d'origine des pionniers.

Puis ayant montré la voie, Bradeley fut appelé à d'autres tâches, Mais les De Commans se fixèrent dans le pays, afin de continuer les travaux ils les achevèrent et les perfectionnèrent.

#### LES TRAVAUX DE PIERRE SIETTE

En effectuant le dessèchement des marais de la petite Flandre, les ingénieurs Flamands avaient ainsi fait la preuve qu'il était possible d'assainir les vastes étendues marécageuses de nos régions côtières et de les exploiter avec profit. Aussi les propriétaires des marais situés au nord et à l'ouest de Rochefort, témoins de ces transformations, voulurent-ils en bénéficier pour les biens qu'ils possédaient et ils se réunirent, afin de constituer une société de dessèchement, placée sous la direction de Pierre Siette, ingénieur renommé, conseiller et premier géographe du Roi pour la province d'Aunis.

Mais avant toute chose, il leur fallait obtenir l'accord des associés de la petite Flandre, lesquels avaient le privilège exclusif du dessèchement de tous les marais du royaume : toutefois, ils disposaient de la faculté de céder leurs droits à d'autres sociétés qui pourraient éventuellement se constituer pour entreprendre des dessèchements. C'est ainsi, que par un traité passé le 23 Décembre 1634, entre Pierre Siette et ses associés d'une part, les propriétaires associés de la petite Flandre d'autre part, ces derniers cédèrent "Tous les droits qu'ils avaient sur les marais, les mottes et les pallus situés dans les paroisses de Ciré, Loire, Ardillières, Chatellaillon et autres, à Pierre Siette. Ils lui permirent de les dessécher comme ils auraient pu le faire eux-mêmes, moyennant 60 sols tournois pour chaque arpent ou journal de terre desséchée, mise en labour, en prairie ou en pâturage.

Après avoir conclu cet accord, Siette se mit à l'oeuvre; il fit d'abord creuser deux grands canaux dont l'un prenait son origine sur la Gère, à trois lieues au-dessous du gué Charraud, passait entre les hauteurs de Flay et de Simoran, longeait les terres du Breuil de Magné et du Vergerou où il se jetait finalement dans la Charente : il fut appelé canal du marais de Rochefort. L'autre partait du même endroit, mais se dirigeait en droite ligne sur le lieu dit Charras, paroisse de St Laurent de la Prée, où il déversait également ses eaux dans la Charente : on le nomma canal du marais de Ciré. Ces deux canaux furent pourvus d'écluses, puis on creusa des canaux secondaires et de nombreux fossés de drainage, selon la technique mise au point par Bradeley, et c'est ainsi que..."Mr. Siettefit le dessèchement des marais de Loire, Ciré, Ardillières et autres, contigus, au nord, à l'Aunis et à l'ouest, au marais de la petite Flandre..."

#### DESSECHEMENT DES MARAIS DE GENOUILLE, MORAGNE ET VOUTRON

Cet exemple fut suivi par d'autres grands propriétaires de marais qui formèrent des sociétés à objectifs plus limités; ainsi en 1634, M. de Nozières, seigneur du Passage de Voutron, s'associa avec messieurs Bauer, Jourdain, Bernard, Martin et autres intéressés; puis ayant conclu un accord avec Siette, ils entourèrent leur marais de fortes digues, creusèrent les canaux et fossés nécessaires et parvinrent à l'assécher complètement.

De même, le seigneur de Touchereau, paroisse de Tonnay-Charente, qui en 1636, procéda au dessèchement des marais de Moragne, Forges, Tonnay-Charente et autres situés à l'est du marais de la petite Flandre.

#### LES MARAIS DE ROCHEFORT A LA FIN DU XVII<sup>ème</sup> SIECLE

Grâce à ces importants travaux, à la fin de ce siècle, tous les marais qui entouraient l'île de Rochefort étaient asséchés et transformés en prairies; certains propriétaires avaient même commencé des cultures céréalières dans les endroits favorables. Mais plus de la moitié des marais de la région, surtout les plus éloignés de la Charente, donc les plus difficiles à dessécher, étaient restés dans leur état primitif, lorsque leur situation ne s'était pas aggravée par le fait que les eaux provenant de l'arrière pays, contenues par les digues qui protégeaient les marais desséchés, refluaient dorénavant sur eux et en hiver les inondaient complètement; il fallait donc exercer une surveillance constante sur les digues; malgré cette surveillance, il arrivait cependant qu'elles soient rompues et les marais desséchés étaient à nouveau inondés.

C'était ce canal que Mrs. du Passage et de Sérigny voulaient rétablir. Dans ce but, ils s'entendirent avec d'autres propriétaires de marais, afin de former une société de dessèchement dans laquelle ils engagèrent d'importants capitaux; M. de Sérigny pour sa part, versa 6000 livres. Puis s'étant assuré le concours de M. Raffin, ingénieur des travaux du Roi et obtenu les autorisations nécessaires, ils commencèrent les travaux en 1710.

Mais il semble qu'ils aient sous-estimé l'importance du travail et mal calculés les moyens dont ils disposaient, car ils se trouvèrent bientôt en difficulté, comme en témoigne un rapport de l'époque : ... "Le marais du Roi, à plus de trois lieues de distance de la petite Flandre, ayant été négligé et perdu, les sieurs du Passage Voutron et de Sérigny, le sieur Raffin et quelques autres, formèrent le projet de rétablir ce marais et d'en faire le dessèchement; en effet, ils arrêtaient des marchés avec les nommés Julien Baudin et Jean Autour, entrepreneurs des travaux du Roi, qui commencèrent en 1710 et en 1711 à creuser un canal nommé la Brelan-dièrre. Mais lorsque ce canal fut à moitié réalisé, l'argent manquant, les entrepreneurs abandonnèrent l'ouvrage faute de paiement et entreprirent une action contre les sieurs du Passage Voutron, de Sérigny, Raffin et autres, pour être payés de leurs ouvrages, ce qui occasionna entre eux un procès.

Ces messieurs, pensant que leur entreprise était un bien général et d'une grande utilité pour les marais environnants, firent une procédure devant le seigneur de Beauharnais, intendant de la généralité"...

Ce rapport, non dépourvu de partialité, émane des associés de la petite Flandre, lesquels se refusaient à aider du Passage et de Sérigny dans leur entreprise, ce qui prouve que ces derniers n'avaient pu obtenir, des autres propriétaires de marais, le soutien financier qu'ils en espéraient d'où leur recours auprès du représentant du Roi.

+ Le projet de dessèchement du marais du Roi devant le Conseil d'Et

Pour introduire cette requête, le moment était favorable, car, depuis la création, en 1666, du port de la ville de Rochefort, la région avait pris une place importante parmi les préoccupations du gouvernement de sa majesté; comme cette ville nouvelle se trouvait placée, dans une ancienne île isolée au milieu des marais, ce qui était la cause de nombreuses difficultés, toute initiative, tentant à en améliorer l'environnement, était reçue avec intérêt. Aussi, peu après avoir été informé par l'intendant d'Aunis du projet de Mrs du Passage et de Sérigny, le conseil d'état rendit un avis favorable et chargea M. de Beauharnais d'ouvrir une enquête sur ce projet. Celui-ci reçut donc les auteurs, qui lui exposèrent les motifs de leur entreprise et les difficultés qu'ils rencontraient pour obtenir la participation financière des autres propriétaires de marais; ils conclurent

De nouveaux et importants travaux étaient donc nécessaires, non seulement pour achever les dessèchements, mais encore pour la conservation des résultats déjà acquis.

#### L'EPINEUSE AFFAIRE DU MARAIS DU ROI

De tous les marais, non encore asséchés, de la région de Rochefort le plus étendu était le marais du Roi, ainsi nommé parce qu'il avait appartenu autrefois, comme toute la chatellenie de Rochefort, au domaine de la couronne; depuis son acquisition par Philippe le Bel en 1301, de nombreuses cessions avaient eu lieu, mais quelques parties en dépendaient encore; un document donne des indications sur ces anciennes limites.

..."Le marais du Roi se trouve le dernier de tous à l'ouest; comme on l'a déjà observé, il est situé entre les terres fermes de Charras et d'Yves qui le bordent à l'ouest et celles de la paroisse du Vergeroux et de la paroisse de Loire qui sont à l'est; au nord se trouve le marais de Voutron, au bout des terres fermes de la paroisse d'Yves; il s'étend, au nord également, jusqu'aux terres fermes de Châtelailon et à l'ouest en tirant sur la maison du Passage et celle d'Angoute jusqu'à la mer. Le marais du Roi touche à celui de Loire, à celui de Ciré et à celui d'Ardillières, ces derniers prenant l'origine de leur dessèchement en 1634"...

+ Le projet des sieurs du Passage Voutron et de Sérigny de Loire

M. de Nozières, seigneur du Passage de Voutron, possédait des terres dans le marais du Roi; il en était de même de M. Lemoine de Sérigny, seigneur de Loire. Ayant l'un et l'autre constaté que ce marais était presque toujours inondé et ne produisait plus guère, que d'autre part les eaux qui s'y accumulaient, menaçaient de plus en plus les marais desséchés, ils se concertèrent sur les moyens de remédier à cette inquiétante situation et ils conçurent le projet de creuser un canal assez important pour recevoir les eaux de la Gère, dont les débordements faisaient tout le mal, et de les conduire dans un chenal appelé la Brelandière, qui se jetait dans la Charente à Charras, lieu où aboutissait déjà le canal de Ciré.

L'entreprise paraissait relativement facile, car ce canal avait existé autrefois, mais il avait alors été fait dans un autre but qui était de permettre le passage de chalands, depuis le gué Charraud près de Muron jusqu'à la Charente où accédaient les navires de mer, ce qui avait procuré aux habitants de l'Aunis et du Bas Poitou, un moyen commode d'exporter leurs produits consistants surtout en vins, vers les pays étrangers; toutefois, ce trafic n'avait pas tardé à inquiéter les bourgeois de La Rochelle qui y mirent fin en détruisant les ouvrages.

en déclarant que les travaux qu'ils avaient entrepris étant d'intérêt général il leur semblait donc légitime que tous les intéressés soient tenus de verser une contribution, selon l'importance des biens qu'ils possédaient dans ce marais.

+ Le déroulement de l'enquête sur le dessèchement du marais du Roi

A la suite de cette audition, M. de Beauharnais nomma un commissaire enquêteur en la personne de M. Fichon, maître des eaux et forêts à Rochefort, lequel commença par visiter tous les marais, desséchés ou non, des environs de cette ville. Après quoi il fit un rapport dans lequel il déclare avoir trouvé : "dans les environs de la ville de Rochefort et dans une étendue de 4 à 5 lieues aux alentours, 10000 journaux de marais noyés, nommés prises douces et prés nouveaux : les marais du Roi, du seigneur de Fouras et de St Laurent de la Prée, d'Yves, les prises de Ciré et de la Chapelle d'Agère, le nouveau Marais de Ciré, les marais d'Ardillières, les marais du Petit Breuil, de Landrais et de Marencennes. Et près de 8000 journaux de marais asséchés : le marais de la petite Flandre, celui de Ciré et d'Ardillières, les marais de Rochefort, le marais de Loire et le marais de Voutron."

Puis M. Fichon continua son enquête, par l'audition des syndics de toutes les paroisses intéressées aux dessèchements, afin de recueillir leur avis et, par leur intermédiaire, celui des seigneurs et des habitants, quant aux travaux à réaliser.

+ De l'importance de la Gère

Ainsi, lors de leur audience par le commissaire enquêteur, les syndics de paroisses furent unanimes pour attribuer aux eaux du Gué Charraud, c'est-à-dire à la Gère, la responsabilité de l'inondation des 14000 hectares des marais de Rochefort, ce qui aujourd'hui, peut paraître surprenant, quand on considère le mince filet d'eau qui le plus souvent subsiste dans le lit de cette petite rivière. Mais au début du XVIIIème siècle, les choses semblaient bien différentes;

..."La Gère naît à Surgères d'une fontaine considérable, située paroisse de St Pierre et se divise en deux canaux qui font tourner plusieurs moulins: puis elle ne forme plus qu'un canal et arrive ainsi au Gué Charraud"...

En outre, la Gère reçoit la Devise, important ruisseau, issu des sources abondantes de Vandré; une statistique établie en 1836, faisait encore état de cinq moulins à eau à Surgères et deux à Marencennes. De nos jours, la captation des sources pour les besoins urbains, à Surgères et Vandré, les prélèvements faits par les agriculteurs, le déboisement des côteaux,

ont réduit le débit de la Gère à tel point que, en général, elle ne suffit plus à alimenter le canal dans lequel elle a été dérivée.

Au-dessous du Gué Charraud, la Gère entre dans le marais; or, à l'époque, dans quelle direction se dirigeait-elle, après avoir traversé l'immense marécage qu'elle entretenait ?

La Gère était-elle un petit fleuve côtier qui se jetait dans la baie d'Yves, comme l'affirme les syndics du Breuil Magné et de St Laurent de la Prée, ou bien un modeste ruisseau qui rejoignait la Charente à Fichemore, comme le prétendaient certains historiens ?

Les cartes de l'époque devraient pouvoir donner les indications ; malheureusement, elles sont d'une telle imprécision, que rien de valable ne peut en être tiré . Par contre, une carte moderne offre de meilleurs indices : c'est ainsi que dans sa partie supérieure, le canal actuel suit effectivement l'ancien cours de la Gère dont il épouse la plupart des méandres ; puis l'ouvrage se dirige vers l'ouest, donc vers l'océan, jusqu'au lieu dit "La tête de loup", à la limite des communes d'Yves et de Breuil Magné . Or, c'est à partir de cet endroit que la rivière a été détournée en lui creusant un lit, épusant le tracé de l'ancien de la Brelandière ; par de longues sections droites, le canal se dirige au sud vers la Charente qu'il atteint près de Charras, d'où le nom de canal de Charras à cette dérivation et au canal tout entier .

Cependant une incertitude demeure, car si l'on ne saurait mettre en doute les déclarations des syndics, il faut observer qu'elles ont eu lieu un siècle après les travaux de Bradeley, lequel avait élevé des digues pour contenir les eaux de la Gère, l'obligeant ainsi à refluer vers l'ouest ; par ailleurs, il est probable que l'hiver, lorsque les eaux étaient très hautes sur les marais, elles devaient s'échapper par plusieurs émissaires à la fois ; ceci expliquerait l'embarras des anciens géographes .

+ Un problème permanent : l'entretien des canaux

On aura remarqué que plusieurs syndics parlent de marais "négligés" ou même "perdus" et de la nécessité de nettoyer des chenaux ou d'ouvrir des ceintures pour faire écouler les eaux ; ceci prouve que les canaux, creusés par Siette à partir de 1634, se trouvaient déjà en partie comblés et ne remplissaient plus leur office de drainage, notamment celui de Ciré et cela faute d'entretien ; cette situation, malheureusement, se reproduira maintes fois jusqu'à nos jours .

+ Le conseil d'état autorise le dessèchement du marais du Roi  
et des marais environnants

Son enquête terminée, le sieur Fichon en remit les conclusions à l'intendant de Beauharnais, lequel chargea le sieur de la Roullay, ingénieur des travaux du Roi, de faire un projet et d'évaluer les dépenses à engager, projet qui fut envoyé au conseil d'état . Celui-ci, après examen, rendit au nom du Roi un arrêté daté du 29 Août 1713 donnant autorisation de faire les travaux ; voici les articles principaux :

"Le Roi en son conseil, conformément à l'avis du seigneur de Beauharnais, sans s'arrêter aux oppositions des seigneurs de Surgères, de Jallais et de la Perrière, a permis et permet, aux propriétaires intéressés par le marais du Roi, de dessécher, tant les marais qui leur appartiennent, que ceux des autres, non desséchés, rapportés dans le procès verbal du sieur de la Roullay"...

L'arrêté précise ensuite les motifs du projet et les modalités d'exécution des travaux .

"Il est du bien et profit des particuliers qui possèdent dans les marais desséchés et non desséchés des environs de Rochefort, de faire élargir et creuser les canaux de Ciré et de la Brelandière, et de faire les écluses nécessaires pour faciliter l'écoulement des eaux qui croupissent toute l'année dessus et qui les rendent impraticables et sans valeur.

Pour cet effet, on se servira des canaux de la Brandelière et de Ciré ; celui de la Brelandière commencera à la bonde des Jésuites, passera par le bas de la ceinture de Fouras pour y prendre les eaux, afin de les conduire, par la chaussée de Charras, dans la mer où elles se dégorgeront . Celui de Ciré commencera aussi à la bonde des Jésuites et conduira en ligne droite à la chaussée de Charras, au-dessous de laquelle il les dégorgera à la mer de la même façon . Il sera fait à neuf et on prendra les terres convenables pour rendre ce canal droit, afin que sa pente ne soit pas adoucie par des contours qui retiendraient sa vitesse ; on donnera une pente à ces canaux et on ne laissera pas de buttes ou d'élévations qui puissent s'opposer au cours des eaux ; la terre sera portée à distance et piétinée .

Il sera fait trois portes d'écluses, la première sur le canal de la Brelandière à la chaussée de Charras, la deuxième sur le canal de Ciré à Charras, la troisième sur le même canal à la bonde des Jésuites .

Il sera nommé un receveur des impositions.

Les directeurs veilleront à l'entretien des portes ou écluses et autres ouvrages qui seront à faire pour le bien et l'entretien de ces marais, et afin que l'écoulement des eaux soit toujours libre dans les canaux"...

+ Les premiers travaux sont mis en adjudication le 7 Mai 1714

Le projet du marais du Roi ayant été approuvé par le gouvernement de sa majesté, l'intendant décida de faire commencer les travaux . A cet effet, il nomma le sieur Fichon receveur des impositions, et le sieur Raffin directeur des dessèchements ; puis il fit lancer une adjudication et, Louis Denis, entrepreneur, soumissionna pour la somme totale de 40280 livres 15 sols, sur un "toisé" très détaillé .

Ce toisé comprenait : les terrassements, évalués à deux livres la toise cube ; la maçonnerie à soixante-dix livres la toise , les bois, pilots et grillages de fondations , les garde-corps du pont de Charras , les quatre bornes et le pavé de la chaussée , les deux battants de portes de l'écluse et enfin les ferrures .

Un devis spécial était consacré à la maison de l'éclusier ; un troisième à la construction d'un pont pour la chaussée de Pétré, située à un quart de lieue en amont (c'était l'ancien chemin de La Rochelle) .

Un cahier des charges, contenant des indications très précises sur la façon dont les travaux devaient être exécutés, avait été remis à l'entrepreneur .

Il était prévu, que, dans un deuxième temps, on ferait une écluse "à la tête" du canal de Ciré et que l'on construirait une maison d'éclusier .

Le chenal de la Brelandière, qui tenait une place très importante dans le projet, était un écoulement naturel des marais du Roi et du seigneur de Fouras ; il était remonté par la marée et de ce fait encombré de vase, d'où la nécessité de recreuser et d'établir une écluse à son embouchure .

Le canal de Ciré devait servir à évacuer une partie des eaux de la Gère, grâce à une écluse construite sur cette rivière, au lieu dit la "Bonde des Jésuites" (petite écluse probablement due à l'initiative des pères Jésuites, lesquels avaient des intérêts dans les marais des environs, puisque le père Henri Favol, syndic du collège de La Rochelle, était alors directeur de l'ancien marais de Ciré et d'Ardillières) .

+ Le 21 Mai 1716, l'écluse de Charras et le pont de la chaussée du Perré étaient construits.

Ce travail fut effectivement exécuté au cours des années 1714, 1715 et 1716, sous la direction des ingénieurs Raffin et de la Roullay, ainsi qu'en fait foi le certificat établi .

15

+ Des difficultés financières surviennent

La première partie des travaux avait donc été exécutée ; il restait à terminer le creusement du canal de la Brelandière, le redressement de celui de Ciré, la reconstruction de son écluse et l'établissement d'une autre écluse, à hauteur de la maison d'éclusier .

Après quoi, il faudrait aussi creuser les canaux et les fossés nécessaires au drainage de 3000 hectares de marais .

Mais pour cela, il fallait encore beaucoup d'argent . Or, si la plupart des propriétaires de marais avaient reconnu la nécessité d'entreprendre des travaux, par contre ils se montrèrent très réticents, quand ils sollicités de verser une contribution financière, comme en témoignent les comptes du receveur Fichon . Passons sur les détails pour ne considérer que le total, qui se monte en recettes à 13509 livres 10sols 4 deniers et en dépenses à 17039 livres 11 sols 10 deniers à quoi s'ajoutaient 600 livres dues à M. Fichon pour son travail et 93 livres 65 sols 8 deniers pour intérêts .

Comme on le voit, la somme encaissée était suffisante pour payer les entrepreneurs qui reçurent seulement un acompte de 15936 livres 5 sols 8deniers ; aussi refusèrent-ils de continuer les travaux, ce dont l'intendant informa le conseil d'état, auquel il se plaignit, en outre, des difficultés qu'il éprouvait pour faire rentrer les contributions qui avaient été fixées .

## LES OPERATIONS MENEES ENTRE LES ANNEES 1782 ET 1970

### L'INTERVENTION DU MARQUIS DE REVERSEAUX entre 1782 et 1786

La reprise des travaux de dessèchement des marais fut motivée, non par le souci de conquérir des terres pour l'agriculture, mais par la nécessité de mettre un terme au véritable fléau qui, depuis le milieu du 18<sup>e</sup> siècle, s'est abattu sur nos régions cotières d'Aunis et Saintonge : LE PALUDISME ou fièvre des marais ; il sévissait maintenant tous les ans, pendant l'été, et affectait une grande partie de la population qui était améniée et sans forces.

La cause principale de cette dramatique situation résidant dans l'abandon de l'immense saline de Brouage, dont les nombreux bassins étaient remplis d'eau croupissante où les moustiques pullulaient et dont les vapeurs malsaines étaient portées par le vent jusqu'à Rochefort. La garnison y était décimée, l'activité des chantiers compromise et les hopitaux regorgaient de malades. Aussi, les hautes autorités de l'état finirent par s'émouvoir, elles décidèrent de mettre à la tête de la généralité, un homme particulièrement actif et intelligent, le MARQUIS de REVERSEAUX.

Il fallut peu de temps à celui-ci pour comprendre que le seul moyen de rendre la santé aux populations était dans la reprise des travaux de dessèchement ; en conséquence, malgré l'énormité de la tâche à accomplir, il n'hésita pas à s'y attaquer ayant demandé et obtenu des crédits. Aussitôt, il se prépara à l'action et dans ce but se mit en rapport avec l'un de ses amis, le colonel MARQUIS de FAINS qui, ayant eu à surveiller des opérations de dessèchement dans les Flandres, possédait une grande expérience dans ce domaine ; il accepta de prêter son concours et M. de Reverseaux lui demanda alors de rédiger un mémoire sur les travaux à effectuer pour assainir les marais de Brouage et de Rochefort.

### LE RAPPORT DE M. de FAINS SUR LES MARAIS DE ROCHEFORT

M. de FAINS, après avoir visité la région et fait les observations nécessaires, remit à l'intendant un important rapport dont nous extrayons les passages consacrés aux marais de Rochefort et principalement à la question du canal qui devait recevoir les eaux de la Gère.

... " Le canal que l'on veut ouvrir, à la chaussée, près de Charras, pour aller, en se servant de la Brelandière, par un de ses contrefossés, chercher les eaux jusqu'à Chalons et dessécher tous les marais à travers lesquels il doit passer, fournit bien des réflexions après qu'on ait contourné, de toutes parts, les marais qu'il a pour objet de dessécher.

On est frappé de voir que tous les marais de Fouras, la Girardière et le marais du Roi sont les points les plus hauts du bassin qui les environne ; ces marais sont contenus par de fortes digues, par les levées de Voutron, celle d'Agères, qui en est le prolongement, celle de garde qui sépare la Brelandière du Canal de Ciré, plus, par une autre digue qui, partant des écluses qui sont à la tête des canaux de Ciré et de Rochefort, se prolonge le long des grèves de Ciré jusqu'à la montagne de la Lance et même jusqu'à Liron.

On voit avec surprise que tous côtés, la Gère ou Brelandière qui les traverse ou les cotoie, et dont il paraît que les seuls débordements font les marais, à trois ou quatre pieds de chute sur les fossés qui sont parallèles avec elle.

On remarque que les canaux de Ciré et de Rochefort qui, tous deux on une chute très rapide, surtout celui de Ciré, vont prendre leur naissance par deux écluses posées sur la Gère à cinq ou six toises l'une de l'autre dans un endroit où cette rivière est très profonde, car on la dit de huit pieds, et forme un canal très large ; ces écluses sont appliquées à une courbe très raccourcie que forme en cet endroit le lit de la rivière.

Les deux canaux de Rochefort et de Ciré, coulent parallèlement pendant plus de mille toises en formant, dans cette étendue, qu'une levée de cinq à six toises ; ils ne sont pendant cet espace que deux forts contrefossés ; ensuite au devant de la chaussée ils sont élargis et approfondis.

On se demande, en parcourant toutes les levées, tous les canaux, déjà faits, débouchant tous dans le canal de Ciré, et les écluses qui sont déjà faites, pourquoi on ne profiterait pas de ces facilités qui pourraient, avec très peu de dépenses, opérer le desséchement si l'on a que lui pour objet.

En effet, si on élargissait et approfondissait les deux canaux de Ciré et de Rochefort dans les endroits où ils ont besoin de l'être, ils recevraient la Gère toute entière ; on pourrait donc la barrer à ce point et l'empêcher de venir former par ses débordements tous les marais qui sont aux grèves de Ciré et jusqu'au marais du Roi.

De même le marais du Roi est facile à dessécher en élargissant un des deux canaux qui à quatre ou cinq cent toises au dessus de Liron, vont tomber des derrières de ce marais dans le canal de Ciré, prolongeant, à travers le marais même, un de ces canaux et le poussant jusqu'à le Gère qui borde le côté opposé de ces marais ; il est clair que ce marais sera totalement desséché et ce canal ne sera que de quatre cent toises et de dix pieds tout au plus.

Il est de même facile de voir qu'un chenal, de médiocre profondeur, qui eut traversé le marais de Fouras en allant chercher ses bas fonds et qui fut tombé dans la Brelandière, qu'on eut dévasé en dessous jusqu'à la chaussée, eut suffi pour assécher le marais de Fouras ; il eut même été superflu de la dévaser dans toute sa longueur, puisqu'elle a deux pieds de chute sur le canal de Ciré : en rompant la levée de garde on eu épargné le dévasement qui n'avait plus d'utilité pour l'avenir.

Il résulte donc que du point où sont les deux écluses à la tête des canaux de Ciré et de Rochefort jusqu'à la chaussée, le dessèchement n'eut pas coûté dix mille livres et que le canal aura au moins six mille toises lorsqu'il sera parvenu.

Il serait encore temps de vérifier toutes ces idées et d'arrêter la construction du canal si l'on prend le parti de la continuer ; il lui faudra plus de profondeur, par conséquent, plus de largeur à ses banquettes pour l'emplacement des terres." ....

Il avait été question en effet de faire un canal navigable jusqu'à Surgères, ce qui aurait permis d'amener à Rochefort les produits de l'Aunis et du bas Poitou qui selon un document de l'époque... *n'y peuvent venir et se transportent ailleurs, parce que les chemins sont impraticables* "... Il n'y avait alors aucun chemin entre Rochefort et Ciré, mais seulement des levées de marais inutilisables pour les charrois, ce qui gênait beaucoup l'approvisionnement de la ville, soit que le projet parut trop coûteux, soit plus probablement qu'il eut contrarié de puissants intérêts : on décida finalement de continuer le canal de la Brelandière jusqu'à Chalons, paroisse d'Ardillières, dans le seul but du dessèchement.

Dans son mémoire le colonel marquis de FAINS préconisait l'emploi de la main d'oeuvre militaire.

... " Le soldat bien dirigé, animé et bien nourri, fait un travail dont il faut avoir été témoin pour avoir une juste idée et si le prix que l'on ferait gagner à ces soldats pouvait aller, pour un travail de dix heures

*par jour à dix sols, le gain serait suffisant pour mettre beaucoup d'activité dans le travail. Il faut pour que le soldat ne se fatigue ppint trop qu'il ait du repos ; neuf à dix jours de travail de suite suffisent ; mais il suffit aussi qu'il ait une demie journée de repos et ce doit être l'après midi : encore faut il, ce jour là, prolonger la matinée d'au moins une heure et demie ; il est bon que le soldat soit fatigué quand il retourne à ses logements, afin qu'il soit moins tenté d'aller au cabaret"...*

#### LE PLUS DIFFICILE, TROUVER DE LA MAIN D'OEUVRE

L'intendant de Reverseaux désirait terminer d'abord l'assainissement des marais les plus proches de Rochefort, puis s'attaquer ensuite aux marais de Brouage ou presque rien n'avait encore été fait. Mais il fallait d'abord recruter une main d'oeuvre considérable et il parut impossible de la retrouver sur place ; c'est ainsi que l'on pensa à employer des militaires.

A la demande de l'intendant M. de la Tour du Pin lieutenant général des armées du Roi, commandant en second dans les provinces de Poitou, Aunis et Saintonge, fut nommé directeur des travaux de dessèchement. On mettait sous ses ordres cinq régiments, celui de l'île de France, les régiments suisses de Courten et d'Eptinguen les grenadiers royaux de l'Orléanais et de la Touraine ; le nouveau directeur s'adjoignit immédiatement le marquis de Fains comme sous directeur.

Chacun des cinq régiments affectés aux dessèchements devait fournir quatre à cinq cents hommes ; il était prévu qu'ils seraient payés, quarante cinq sols la toise cube pour les terrassements jusqu'à six pieds de profondeur, deux livres dix sols jusqu'à neuf pieds et au dessus de neuf pieds, quinze sols par pieds. Chaque soldat recevait en outre une prime de trois sols par journée de travail et pour sa nourriture indépendamment d'une ration de riz et de pain de munition, une demi livre de viande par jour, trois onces de haricots ou quatre onces de fèves et une bouteille de vin.

Les soldats étaient logés dans des barraques en bois, édifiées sur le bord du marais aussi près que possible des chantiers ; on recruta d'autre part la main d'oeuvre que l'on put et on atteignit ainsi le chiffre de quatre mille ouvriers.

Pendant ce temps, M. de Reverseaux entretenait une correspondance active avec la cour et il écrivit à M. de la Tour du Pin....."*M. de Calonne est favorable aux travaux de dessèchements ; de même M. de Ségur, le nouveau ministre approuve les plans du canal de la Brelandière qui est le principal, mais il lui a été présenté qu'il était nécessaire de travailler au canal de Rochefort "...*

.../...

*Les travaux du canal de la Brelandière commencent en Octobre 1782.*

Ayant l'accord du gouvernement, l'intendant décida de commencer les travaux dès l'automne 1782 et le 19 octobre, il envoyait à l'ingénieur Duchesne chargé du creusement du nouveau canal, le message suivant... " il est intéressant, monsieur, que nous commencions le plus tôt possible les travaux et vous savez les précautions qu'il y a à prendre relativement au canal de Rochefort, car le dessèchement durera peut être longtemps. Je voudrais mettre les troupes sur le canal de la Brelandière et puisqu'il y a beaucoup de marais inondés, il serait difficile de travailler à trois quarts de lieux de la chaussée de Charras, le canal étant déjà ouvert dans cette étendue ; j'ai l'intention, pour faciliter les moyens, d'y établir au moins deux régiments et j'ai hâte pour toutes sortes de raisons qu'ils soient en oeuvre "...

On ne pouvait en effet travailler dans les marais qu'en automne et en hiver, à cause des fièvres ; mais alors, l'abondance des eaux gênait et même empêchait parfois les travaux, d'où l'importance qu'il y avait à profiter des périodes favorables.

Cette première campagne se termina, au printemps 1783, et, non seulement on eut à faire face aux intempéries et à certaines difficultés d'organisation, mais surtout à la négligence et même à la mauvaise foi des fournisseurs de matériel et d'outillage, ce dont se plaignit au ministre M. de Fains en mai 1783.

... " Jamais début n'eut caractère de noviciat si fâcheux que le notre ; tout s'y trouva sans ordre, sans économie, sans prévoyance d'aucune sorte... La première de toutes les négligences fut la mal façon des outils en tous genres ; on n'a pas idée d'une pareille bêtise. Si encore ce ne fut qu'une bêtise ! ainsi les fers ou bêches de fer étaient faits à révolter à la première inspection ; les brouettes furent plus mal faites encore ; elles cassèrent dès les premiers jours ; les sabots que l'on donna aux troupes furent si mal choisis que plus de huit cent paires restèrent en magasin ; c'étaient de vrais sabots de fermes. Toutes ces détestables fournitures n'arrivèrent, encore, qu'après les troupes et tout manquait dans les ateliers pendant les premières semaines ".....

Ainsi pour la fourniture des brouettes, M. de Reverseaux dut intervenir personnellement ; il écrivit le 10 décembre à M. de Fains :

... " il a du partir ce matin, par une gabare qui descend la Boutonne, deux cents brouettes de St Jean d'Angély... " et à nouveau trois jours plus tard ..... les brouettes qui devaient partir mardi, de St Jean d'Angély

au nombre de deux cents, n'ont été embarquées qu'hier au soir, au nombre de quatre vingt trois, encore a t'il fallu que M. de la Tour du Pin envoia des soldats chez le gabarier. J'ai commandé les charpentiers et menuisiers de St Jean, à peine de prison contre ceux qui ne se rendraient pas à l'ateli pour le reste de nos brouettes ".....

Les travaux furent repris au mois d'octobre 1783, mais cette fois on avait l'expérience de l'année précédente. Une ordonnance de M. de Reverseaux avait réglé la rémunération des travailleurs et prévu autant que possible tout ce qui concernait la bonne distribution des instruments ; aussi malgré une longue période de mauvais temps, on obtint de très bons résultats , au cours de cette campagne, comme en témoigne le rapport établi par M. de Fains en avril 1784.

... " notre distribution est toujours bonne, quant à la discipline et à l'activité des troupes ; je vais tous les deux jours à l'hôpital où nous avons depuis huit ou dix jours des fièvres en plus grand nombre, mais elles n'ont rien de dangereux ; quant à nos travaux, après avoir fini de tous côtés différentes parties, tant de digues que de talus des dernières barquettes, taches qu'on ne peut travailler qu'à marée basse, depuis le pont jusqu'à l'écluse qui ferme bien, et qui par conséquent rendra nos opérations faciles le reste de la campagne, nous allons reprendre ce qui reste à faire depuis l'écluse jusqu'à la Girardière où on travaillera sur des premières couches pour mettre le canal à fond dans l'emplacement de chaque régiment.

J'estime que toutes ces taches à finir nous tiendront jusque vers le dix du mois prochain et qu'ainsi nous aurons une bonne quinzaine, au moins, pour faire une nouvelle tache sur une première couche.

Les digues sous St Laurent de la Prée paraissent un ouvrage aussi utile tant pour la salubrité de l'air, que pour le bénéfice des propriétaires ou que pour le canal même , elles vont faire d'excellents prés dans près de mille deux cent arpents de terre qui ne sont que la vase ; toutefois le travail est facile et sur un très bon terrain.

Le temps frais nous favorise et donne de la gaité au soldat ; tous les curés m'assurent qu'il ne leur revient pas la moindre plainte des habitants "...

Grâce à une température favorable, la campagne ne se termina que dans les premiers jours de juin 1784. Le canal était alors achevé sur plus de 4000 toises et suffisamment préparé sur tout le reste de sa longueur.

.../...

Mais avec l'arrivée de l'été, la chaleur ne tarda pas à se faire durement sentir et il fallut abandonner les chantiers, comme l'écrivait M. de Fains à Mme de Reverseaux dans une plaisante lettre dont voici un passage.....

*" Chartras le 2 mai 1784. Madame, Enfin les chaleurs nous chassent des marais ; je ne puis vous dire si ce sera rotis ou bouillis que nous sortirons, mais il est certain que nous serons cuits. Je passe ma journée avec les troupes sur les chantiers, du pain et des pommes, la belle eau claire, Rousseau dans ma poche, et nos projets dans la tête ; mais surtout votre amitié, à tous dans le coeur, font de moi le plus heureux des sauvage civilisés"...*

Pourtant M. de Fains dut abandonner la direction des travaux, au cours de l'été 1784 pour retourner dans les Flandres et ne put ainsi en voir l'achèvement ; ils reprirent cependant en septembre de la même année.

Pendant cette campagne on termina le canal de la Brelandière et les travaux annexes dans les marais, au nord de Rochefort, puis tous les travailleurs furent dirigés sur les marais de Rhône et Brouage. M. de Reverseaux put alors déclarer ... *" j'imagine que nous finirons sans encombre cette campagne qui est la dernière ; du reste nos succès en tous genres sont très grands "...*

Déjà en effet, les heureux résultats des dessèchements se faisaient sentir et on pût constater une diminution rapide du paludisme et de la mortalité dans les cantons où les marais avaient été assainis . C'est ainsi qu'à Rochefort en 1785, le nombre des naissances dépassa celui des décès et ce pour la première fois depuis la fondation de la ville.

Même parmi les hommes occupés aux dessèchements on comptait peu de malades, comme en témoigne un rapport citant le cas d'un détachement de 50 hommes..... *"qui, par cela même qu'ils étaient tous dispos et bien portants en sortant des quartiers, n'ont donné, en cinq semaines de travail sans relâche, qu'un seul malade, et surtout cette preuve consolante que les travaux n'ont rien de malsain en eux mêmes.*

#### LA REVOLUTION DE 1789 STOPPE LES TRAVAUX

Dès 1785, faute de crédits, les travaux se ralentissaient ; le gouvernement du Roi Louis XVI aux prises avec de graves difficultés économiques , se désintéressaient petit à petit de l'achèvement du programme prévu. Puis ce fut la révolution et tous travaux cessèrent... *" les ouvrages, à peine terminés,*

.../...

furent laissés à l'abandon, et même dans plusieurs endroits, des inconscients s'employèrent à les détruire ; Ainsi, douze années suffirent pour que ces beaux travaux fussent presque partout comblés. L'eau se répandit à nouveau et l'infection ne tarda pas à la suivre avec son cortège de maladie et de mort, et cela avec une telle violence, que bientôt, un septième des habitants de Rochefort furent atteints "...

Devant la gravité de la situation, le Préfet de la Charente inférieure envoya le 17 thermidor an VII, aux maires des communes où se trouvaient des marais, une lettre dans laquelle : ... " il leur rappelait, que le corps législatif avait voté le 4 pluviôse an VI, une loi autorisant les propriétaires de marais à se réunir, afin de prendre des mesures pour l'entretien des dessèchements et délibérer sur leurs intérêts communs"...

Il ajoutait,

... " Mon désir est que cette loi, qui est de la plus haute importance pour ce département soit exécutée promptement, car sous le rapport de la salubrité, il importe que tant de causes pestilentiennes cessent d'exister et que la génération existante ne soit point dévorée par l'effet de cette apathie qui la condamne à périr à côté de ces fléaux que plus d'activité et de soins de sa conservation feraient bientôt disparaître. Sous le rapport de l'agriculture, des marais fétides deviendraient d'immenses et fertiles plaines et les habitants cesseraient de tirer des bleds des départements voisins"...

De son côté, le service de santé de la marine envoyait des rapports alarmants au gouvernement, à la suite de quoi des commissions d'enquête furent constituées ; elles s'empressèrent de déclarer que l'insalubrité, existant dans la région de Rochefort, provenait des marécages qui se trouvaient aux environs de cette ville et que le seul remède consistait dans la remise en état des canaux et dans la poursuite des travaux de dessèchement. Aussi M. Cochon DUVIVIER, médecin en chef de la marine, n'hésita pas à s'adresser au premier consul, le Général BONAPARTE, et à lui demander une allocation d'un million de francs pour la reprise des travaux.

#### LES TRAVAUX DE L'INGENIEUR MASQUELEZ

Cet appel fut entendu ; non seulement des crédits furent accordés, mais encore, un des meilleurs ingénieurs du corps des ponts et chaussées, M. Masquelez fut envoyé à Rochefort en Août 1805.

... " Ce dernier joignait à une grande habilité professionnelle, une activité et un dévouement admirables ; il reprit les plans de M. de Reverse qui'il compléta en les améliorant ; il refit tous les nivellements et profitant des enseignements donnés par les travaux précédents, il traça un vaste plan d'ensemble ; puis pénétré de la haute portée de l'oeuvre à accomplir, il se mit à la tâche avec un courage qui ne devait pas faiblir pendant quarante ans "...

Mais auparavant, il fallait recruter l'importante main d'oeuvre nécessaire, principale difficulté à laquelle se trouvait confrontée ce genre d'entreprise. Cette fois on eut recours à la main d'oeuvre pénitencière ; encore fallut il la faire venir de fort loin , car à cette époque, en effet, les forçats étaient généralement employés dans les ports de guerre. C'est ainsi que le 9 mai 1806, le préfet de Charente inférieure était avisé de l'arrivée prochaine de... " 1200 forçats Napolitains, que sa majesté l'empereur venait de mettre à sa disposition pour être employés au dessèchement des marais de Rochefort "... Le préfet en informa aussitôt le sous préfet de cette ville, en lui prescrivant de prendre des dispositions nécessaires, pour faire garder ces forçats, les loger au bagne de Rochefort, les nourrir, puis les distribuer sur les chantiers.

M. Masquelez, oeuvra, surtout, dans les marais de Brouage, mais on ne saurait sous estimer l'importance de son travail dans les marais du Nord Ouest de Rochefort, où son premier soin, fut de rétablir les digues qui bordaient la Charente et d'en élever d'autres le long des canaux qui venaient s'y jeter, de telle sorte que tout débordement fut presque impossible.

Puis rassuré du côté de la mer, M. Masquelez put s'occuper de l'autre ennemie l'eau douce qui s'écoulait, de l'arrière pays. Pour ce faire, il fut décidé de remettre en état les artères principales.

On creusera donc le canal de Charras, afin d'en faire un vaste drain collecteur; qui non seulement recevrait les eaux de la Gère, mais encore celles de plusieurs canaux secondaires ; la longueur de cette artère atteignit 19420 mètres ; elle traversait tous les bas fonds situés entre le Breuil Magné, Voutron et Ciré, et se prolongeait jusqu'au Gué Charraud ; à son autre extrémité, à Charras, un nouveau pont écluse fut construit.

.../...

Dans le temps où ce grand travail s'effectuait, on remettait en état les autres canaux et les nombreux fossés qui bientôt formèrent un réseau sans défaut, ne laissant plus la moindre nappe d'eau sans écoulement. Tout ce travail fut cependant rapidement exécuté, puisque commencé en 1810, il fut complètement terminé en 1812.

On pouvait estimer alors, que le dessèchement des marais de Rochefort était un fait accompli sauf année exceptionnellement pluvieuse. Ces travaux devaient donner toute satisfaction durant près d'un siècle, mais ils nécessitaient un entretien constant, lequel, au cours des années, devient de plus en plus difficile, car il exigeait trop de main d'oeuvre.

Ce fut surtout sous le rapport de la salubrité que la réussite fut totale ; Dès le milieu du siècle dernier, la situation sanitaire de Rochefort et dans tout le pays environnant ne laissait plus rien à désirer.

#### LA MISE EN EXPLOITATION AGRICOLE DES MARAIS DE ROCHEFORT

Le dessèchement des marais de Rochefort permettait désormais de tirer un meilleur parti des terres à peu près vierges. Les agriculteurs s'empressèrent de les exploiter dès qu'elles furent suffisamment raffermies ; ils intensifièrent tout d'abord l'élevage qui était depuis toujours leur principale activité comme en témoigne un rapport du sous préfet de Rochefort date de 1810 : ... *"Cet arrondissement comprend un grand nombre de marais, plus ou moins bien desséchés, fournissant des paccages considérables lesquels fournissent, sans soins de culture, une nourriture abondante aux bestiaux, lesquels font un grand nombre d'élèves qui deviennent pour ce pays une branche de commerce avantageuse".....*

Comme les terres cultivables étaient suffisantes dans le département où la vigne tenait alors la première place et que de ce fait, il fallait, chaque année, importer une grande partie des céréales nécessaires à la nourriture des habitants, on s'efforça de cultiver le plus possible de marais et ce malgré les aléas à la nature de ces sols trop argileux et sans cesse menacés par l'inondation.

Le bulletin de la société d'agriculture de La Rochelle, en 1811, note, que cette année là.... *" les pluies excessives ont fait perdre une immense quantité de foin ; Pour le blé les marais n'ont pas rendu trois pour un"...* En outre les eaux ayant noyé beaucoup de marais il en est résulté une recrudescence des fièvres.

... " Le dessèchement des marais exige des travaux immenses qui sont de la plus haute importance, mais pour y parvenir, il ne suffit pas d'y employer d'énormes capitaux et des milliers de bras ; une longue expérience prouve que les travaux languissent et sont même abandonnés dès que les produits de ces terres cessent d'offrir une dédommagement de ces sacrifices. On ne peut cultiver dans les terres fortes et humides dont la plupart de nos marais se composent, ni orge, ni seigne, ni maïs, ni sarrasin, ni pommes de terre, ni aucune plante pivotante ; la récolte du froment y est toujours précaire ; celle de l'avoine est souvent la plus importante de toute ; cependant la valeur de ce grain, comme celle des fèves qui sont aussi une grande ressource dans plusieurs de ces marais, se trouve bien souvent avilie par l'effet des importations de l'étranger"...

Le rapporteur fait remarquer d'autre part, que malgré tous les travaux qui ont été faits depuis Henri IV, plus du tiers des marais de la Charente inférieure étaient encore sous l'empire des eaux.

#### UN NOUVEAU PROBLEME, L'IRRIGATION DES PRES MARAIS

Ce n'était plus le cas dans la région de Rochefort, où l'effet des travaux de drainage augmentait d'année en année et l'on s'aperçut bientôt que le but avait été dépassé et que, si les marais n'étaient plus submergés en hiver, l'été par contre, le niveau de l'eau baissait, peu à peu dans les canaux ; les fossés n'étant plus alimentés, les près si verdoyants au printemps prenaient, l'été un aspect désertique.

Le sol recouvert d'herbes sèches était sillonné de profondes crevasses et les animaux affamés, pour qui les fossés à sec ne constituaient plus un obstacle, erraient sans cesse d'un près dans un autre et même parfois allaient dévaster les cultures sur les coteaux environnants.

Lorsque les eaux de la Gère avaient été dérivées, dans le canal de Charras, on avait pensé qu'il serait possible d'alimenter, le cas échéant, les canaux secondaires tout en maintenant un niveau d'eau suffisant dans les fossés ; mais bientôt on se rendit compte que, en année sèche, le débit de la rivière était trop faible. Alors faute de mieux, les propriétaires durent se résoudre à prendre de l'eau directement dans la Charente au moment des grandes marées ; or cette eau était saumâtre, malsaine pour les animaux et nuisibles pour la végétation et seulement utile pour remplir les fossés afin d'empêcher la fuite du bétail.

Cette situation causait un grand préjudice aux éleveurs, ce dont le préfet de la Charente maritime se fit l'écho... " les associations syndicales se sont préoccupées beaucoup plus d'avoir de l'eau pendant l'été, que d'écouler celle de l'hiver ; la pénurie a été telle que les propriétaires ont vu tous leurs intérêts compromis et qu'ils ont demandé avec insistance à l'administration de rechercher les moyens de remédier au mal"...

#### LE PROJET PAUMIER

Ce nouvel état de chose motiva, à partir de 1850, plusieurs études et projets tel celui de M. Paumier, ingénieur des ponts et chaussées, qu'il publia sous le titre " Notes sur l'amélioration des marais desséchés de la Charente inférieure" dont voici les extraits :

... " Les marais, depuis la Sèvre jusqu'à Rochefort au delà, prennent leurs eaux dans la Charente et dans la Sèvre où ils n'ont d'autres ressources que les faibles cours d'eau qui descendent des hauteurs. On profite des grandes marées pour puiser l'eau dans la Charente et dans la Sèvre et on la retient à l'aide de barrages à poutrelles ; celle eau reste stagnante dix à douze jours sur les prés ; l'herbe y pousse avec rapidité, puis l'eau s'évapore, diminue de volume et le peu qui en reste est malsain pour les bestiaux et souvent pour la végétation. Les marais qui sont à l'intérieur n'ont que les eaux douces d'hiver que l'on s'efforce de garder le plus longtemps possible.

Mais la Charente et la Sèvre ne peuvent fournir de l'eau que pendant trois ou quatre jours par quinzaine ; il serait donc nécessaire d'élever cette eau pour l'irrigation des marais. Pour cela de toutes les forces motrices la plus abondante et le plus économique est sans conteste la puissance du vent.

Mais ce vent souffle trop ou trop peu, parfois même il ne souffle pas du tout ; toutefois cette éventualité est beaucoup plus rare qu'on ne le suppose, elle est en moyenne de six heures sur vingt quatre... L'élévation des eaux au moyen des pompes mues par des moulins résoudra complètement la question du renouvellement des eaux intérieures.

La Hollande couverte de moulins voit ses marais desséchés, ses prairies arrosées par l'application de ce moteur indéfini, et c'est précisément ce moyen qui peut, dans ce département, résoudre toutes les difficultés, notamment

l'enlèvement des eaux d'hiver dans les marais bas ; un moulin peut suffire pour irriguer ou assécher cent hectares. M. Paumier pensait aussi faire un drainage en sous sol.

... " On emploiera des tuyaux de terre cuite, placés en lignes, espacés de quinze mètres, en leur donnant une pente. Pour un hectare, il faut six cent mètres de petits tuyaux, cent mètres de drains collecteurs, vingt mètres de raccords, manchons et regards "...

Et il concluait ainsi :

... " On obtiendrait par ces travaux, un plus grand produit, en céréales et en bestiaux dont l'écoulement deviendra facile par l'établissement d'un chemin de fer de Rochefort et La Rochelle vers Poitiers et Paris "...